

Action n°56 – Démarche d'amélioration continue
**Accompagner la mise en œuvre de l'Agenda 21
par la formation des agents**

Enjeux

Permettre aux agents municipaux de progresser dans la prise en compte du développement durable dans leur contexte professionnel.

Renforcer la diffusion des compétences en matière de développement durable et d'écoresponsabilité chez les agents municipaux. Leur permettre de jouer leur rôle de sensibilisation auprès du public.

Objectifs de l'action

Former les agents en situation de mobiliser de nouvelles compétences pour développer les actions de l'agenda 21

Poursuivre la qualification professionnelle des agents municipaux ;

Description

Le développement durable pourra être un domaine prioritaire dans le plan de formation du personnel, en privilégiant les formations reliées aux actions à mettre en œuvre :

- classement informatique et gestion dématérialisée, logiciels ad-hoc,
- commande publique durable,

- tri des déchets, compostage,
- techniques innovantes en voirie,
- économies d'eau
- écoresponsabilité

Moyens financiers et humains

Plan de formation du personnel

Calendrier de réalisation

2012 et années suivantes.

Indicateurs d'évaluation

Nombre et type de formations proposées,
Nombre d'agents participant à ces formations.

Service pilote de l'action

Ressources Humaines

Services associés à l'action

Tous services

Partenaires concernés

CNFPT.

